



MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 26/02/2026
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 09/03/2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-213301435-20260309-2026_016-DE

Délibération n° 2026-015
Lundi 09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-six du mois de janvier deux mille vingt-six.

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Jean-Roger THUILLIAS - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Michel BARSE - Mathieu OLIVEIRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : -

Absent(s) excusé(s) : -

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

BUDGET HALTE NAUTIQUE M4 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 février 2026,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Doyen de l'assemblée rappelle que :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Vu la délibération du :

- 24 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025.

Monsieur le Doyen de l'assemblée entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Halte Nautique comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	28 509,13 €	32 044,54 €
Recettes	21 368,31 €	23 635,67 €
Excédent		
Déficit	-7 140,82 €	-8 408,87 €

Conformément à l'article L2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne prend pas part au vote.

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Maire,



Alain TABONE

Le secrétaire,



Jean-Pierre PRAT

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE CUBZAC LES PONTS - HALTE NAUTIQUE

20/02/2026 10:06 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le le MAIRE, Alain TABONE,
A Cubzac-les-Ponts, le 09/03/2026
Le le MAIRE, Alain TABONE

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Cubzac-les-Ponts, le 09/03/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 27/02/26

Signataire

BAGNAUD Corinne

BAGNAUD Gérard

BARSE Michel

BRIDOUX-MICHEL Nadia

BURESI Hélène

CHERIGNY Cyril

KOPF Elodie

OLIVEIRA Mathieu

PRAT Jean-Pierre

SOARES Maribel

THUILLIAS Jean-Roger

TRIGANT Nathalie